

Aïssa BOUKANOUN¹



LA RECONFIGURATION DU RELIGIEUX EN ARABIE SAOUDITE SOUS MOHAMMED BEN SALMANE

ENTRE MODERNISATION ENCADRÉE, RECENTRALISATION DU POUVOIR SYMBOLIQUE ET RECOMPOSITION DU *SOFT POWER* ISLAMIQUE

Résumé : Depuis 2016, l'Arabie saoudite connaît une transformation profonde de son rapport au religieux, portée par les réformes engagées sous l'autorité du prince héritier Mohammed ben Salmane. Présentées officiellement comme un « retour à un islam modéré », ces évolutions ont été interprétées soit comme une libéralisation religieuse, soit comme une stratégie de communication sans transformation structurelle. Cet article propose de dépasser cette alternative en mobilisant le concept de *reconfiguration du religieux*. Il soutient que les réformes observées relèvent moins d'une sécularisation que d'une recentralisation de l'autorité normative et symbolique au profit de l'État. L'analyse porte sur les recompositions institutionnelles, la redéfinition du rôle des hadiths, la réforme de l'éducation religieuse et l'essor du secteur du divertissement comme nouveaux lieux d'énonciation de la norme. À partir d'un corpus croisant sources académiques et analyses journalistiques arabes et occidentales, l'article met en lumière les tensions internes de ce projet, ouverture sociale sélective, contrôle politique renforcé, adhésion générationnelle différenciée, notamment chez les femmes, et en discute les implications régionales et internationales en matière de soft power religieux et de gouvernance centralisée.

1. Chercheur *senior* et analyste en géopolitique Europe / Moyen-Orient, affilié à l'Académie de Géopolitique de Paris, Aïssa Boukanoun est également enseignant, traducteur-interprète de conférence, journaliste trilingue accrédité auprès des institutions européennes à Bruxelles, et auteur de *Le tribunal médiatique : l'éthique journalistique à l'épreuve de la justice* (à paraître en 2026).

Mots-clés : Arabie saoudite, Mohammed ben Salmane, Islam d'État, Réforme religieuse, Vision 2030, Pouvoir politique, *Soft power* religieux, Femmes et religion, Gouvernance centralisée.

THE RECONFIGURATION OF RELIGION IN SAUDI ARABIA UNDER MOHAMMED BIN SALMAN. BETWEEN CONTROLLED MODERNIZATION, RECENTRALIZATION OF SYMBOLIC POWER, AND THE RECOMPOSITION OF ISLAMIC SOFT POWER

Abstract: *Since 2016, Saudi Arabia has undergone a profound transformation in its relationship to religion, driven by reforms initiated under the authority of Crown Prince Mohammed bin Salman. Officially framed as a “return to moderate Islam,” these changes have often been interpreted either as religious liberalization or as political rebranding without structural transformation. This article moves beyond that dichotomy by conceptualizing the process as a reconfiguration of religion under state control. It argues that the reforms reflect not secularization, but a recentralization of normative and symbolic authority in the hands of the state. The analysis examines institutional restructuring, the redefinition of the role of hadiths, reforms in religious education, and the expansion of the entertainment sector as new sites of norm production. Drawing on academic literature as well as Arabic and Western journalistic sources, the article highlights internal tensions — selective social openness, strengthened political control, and differentiated generational support, particularly among women — and assesses the regional and international implications of this reconfigured model in terms of religious soft power and centralized governance.*

Keywords: *Saudi Arabia, Mohammed bin Salman, State Islam, Religious reform, Vision 2030, Political authority, Religious soft power, Women and reform, Centralized governance.*

DEPUIS LA PRÉSENTATION DE LA « SAUDI VISION 2030 » en avril 2016, l'Arabie Saoudite connaît une série de transformations profondes touchant conjointement l'économie, la société et le champ du religieux. Ces mutations, impulsées sous l'autorité du prince héritier Mohammed ben Salmane (né en 1985, communément désigné dans les médias internationaux sous l'acronyme « MBS »), ont été largement mises en scène comme une rupture historique avec un passé marqué par le conservatisme religieux, la prééminence d'institutions cléricales et une forte normativité sociale. Le discours officiel évoque un « retour à un islam modéré », compatible avec la mondialisation, l'attractivité économique et les aspirations des nouvelles générations².

2. Madawi Al-Rasheed, *Salman's Legacy: The Dilemmas of a New Era in Saudi Arabia*, Londres, Hurst, 2018, 320 p.; Stéphane Lacroix, *Awakening Islam: The Politics of Religious Dissent in Contemporary Saudi Arabia*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2011, 384 p. ; Ahmed Al-Omran, « How Mohammed bin Salman curbed Saudi Arabia's clerics », *Financial Times*, 29 Septembre 2025, lien : <https://www.ft.com/content/e24f6ecd-c7a9-4f24-8794-a22b83c7da40> (consulté le 10 décembre 2025).



**La mosquée du Prophète à Médine (Al-Masjid an-Nabawī) :
permanence du religieux et transformation de ses modalités de gouvernance
dans l'Arabie saoudite contemporaine³**

3. Muhammad Mahdi Karim (www.micro2macro.net), « Al-Masjid an-Nabawi (The Prophet's Mosque), Madina », photographie Wikimedia Commons, Médine (Arabie saoudite), Décembre 2018, lien : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Masjid_Nabawi_The_Prophet%27s_Mosque,_Madina.jpg (consulté le 5 mars 2026). Utilisée selon les termes de la licence *GNU Free Documentation Licence, Version 1.2*.



**Architecture religieuse et modernisation urbaine en Arabie saoudite :
illustration d'une reconfiguration étatique du religieux dans le cadre de
« Vision 2030 »⁴**

Cette orientation est explicitement formulée par Mohammed ben Salmane dès 2017. Lors d'une intervention au Forum « Future Investment Initiative »⁵ à Riyad, le prince héritier affirme sa volonté d'orienter l'Arabie saoudite vers un islam « wasati » et modéré, présenté comme un retour à la norme religieuse antérieure à 1979 et comme une rupture avec les courants qu'il qualifie d'extrémistes. Ce positionnement est inscrit dans une lecture générationnelle du changement, Mohammed ben Salmane soulignant que la majorité de la population saoudienne, jeune et socialisée à des référents contemporains, ne saurait accepter la perpétuation de modèles idéologiques jugés destructeurs. Le discours articule ainsi réforme religieuse, modernisation sociale et attractivité économique, tout en s'inscrivant dans un cadre de légitimation institutionnelle, marqué par le soutien explicite de l'establishment religieux officiel.

4. Source : « Vision 2030 : everything to know about Saudi's ambitious plan », *Time Out Riyadh*, 27 Septembre 2021, lien : <https://www.timeouriyadh.com/culture/what-is-saudi-vision-2030> (consulté le 5 mars 2026). L'image reproduite est un timbre-poste commémoratif émis par Saudi Post (SPL) en Février 2017 pour le lancement de la Vision 2030.

5. « Walī al-'ahd: sanqaḏī 'alā baqāyā al-taḡarruf wa-na'ūd ilā al-islām al-wasaḏī al-mu'tadil » [« Le prince héritier : nous éliminerons les vestiges de l'extrémisme et reviendrons à un islam modéré »], *Asharq Al-Ausat*, 25 octobre 2017, lien : urlr.me/J38cYR (consulté le 14 janvier 2026).

Toutefois, ces évolutions font l'objet de lectures contrastées. Une partie des commentaires médiatiques et diplomatiques les présente comme une libéralisation religieuse sans précédent. D'autres analyses, notamment issues de la presse intellectuelle arabe et de la recherche critique, y voient au contraire un repositionnement politique qui ne transformerait pas en profondeur le rapport entre religion et pouvoir. L'objet de controverses analytiques n'est donc pas tant l'existence de changements visibles que leur nature et leurs effets.

L'analyse proposée vise à dépasser cette polarisation interprétative fréquemment observée en mobilisant le concept de reconfiguration du fait religieux. Bien que le roi Salmane ben Abdelaziz demeure formellement le chef de l'État saoudien, le choix de centrer l'examen sur Mohammed ben Salmane s'explique par le rôle effectif et structurant qu'il exerce dans la conduite des réformes politiques, sociales et religieuses. Dès janvier 2015, en tant que ministre de la Défense, puis comme président du Conseil des affaires économiques et du développement, il occupe des positions centrales au sein de l'appareil exécutif. Ce rôle se consolide avec le lancement de Vision 2030 en avril 2016, dont il est le principal architecte, avant d'être institutionnalisé par sa nomination comme prince héritier en juin 2017. À partir de cette date, Mohammed ben Salmane concentre formellement les principales prérogatives exécutives et symboliques du pouvoir, y compris dans le champ religieux. L'approche retenue privilégie ainsi l'analyse de l'exercice réel du pouvoir et de ses modalités concrètes, plutôt que la seule titularité institutionnelle des fonctions.

L'hypothèse centrale est que les réformes engagées sous Mohammed ben Salmane ne relèvent ni d'une sécularisation, ni d'un affaiblissement du rôle de l'islam dans la légitimation du pouvoir, mais d'une recentralisation du champ religieux sous contrôle étatique⁶, intégrée à un projet plus large de transformation économique, sociale et géopolitique.

L'analyse porte sur la période 2016-2025 et s'appuie sur un corpus triangulé : littérature académique, articles de presse arabes indépendants, médias internationaux, publications institutionnelles, ainsi que des études spécialisées sur l'éducation, le droit et la diplomatie religieuse saoudienne.

6. Nabil Mouline, *Les clercs de l'islam. Autorité religieuse et pouvoir politique en Arabie saoudite*, Paris, PUF, 2011, 384 p. ; *Op. Cit.*, Stéphane Lacroix, *Awakening Islam...*

I. Religion, État et légitimité en Arabie saoudite : cadre analytique

L'Arabie saoudite se distingue dans le monde musulman par une articulation particulièrement étroite entre pouvoir politique et autorité religieuse. L'alliance historique entre la dynastie Al Saoud et le courant hanbalite (école juridique sunnite rigoriste, prônant une lecture littérale des textes) réformiste associé à Mohammed ibn Abdelwahhab (1703-1792) constitue l'un des socles idéologiques du royaume depuis le XVIII^e siècle⁷. Contrairement à d'autres contextes arabes, l'État saoudien s'est longtemps présenté comme un État se réclamant de l'islam, dépourvu de constitution formelle, le Coran et la Sunna (tradition prophétique constituant une référence normative en islam) étant érigés en références suprêmes.

La promulgation de la Loi fondamentale (*al-nizām al-asāsī li-l-ḥukm*), par décret royal du roi Fahd ben Abdelaziz (1921-2005) le 1^{er} mars 1992, constitue une étape importante dans l'histoire institutionnelle de l'Arabie saoudite. Elle vise à introduire une forme de codification des principes de gouvernance et d'organisation de l'État, dans un système qui s'était jusque-là caractérisé par l'absence de constitution écrite formelle. Toutefois, cette codification demeure partielle et volontairement limitée : la Loi fondamentale ne fixe pas une hiérarchie juridique précise des normes, ni ne définit de mécanisme explicite de contrôle de constitutionnalité⁸.

Le Coran et la Sunna y sont explicitement consacrés comme sources suprêmes de référence, ce qui maintient une porosité structurelle entre les sphères religieuses, juridique et politique, rendant toute réforme du religieux étroitement liée à une transformation du système normatif dans son ensemble. Dès lors, la Loi fondamentale ne marque pas une rupture constitutionnelle au sens classique, mais plutôt une formalisation encadrée d'un ordre politique fondé sur la primauté du religieux et la centralité de l'autorité monarchique.

Cette configuration entretient une porosité structurelle entre sphères religieuse, juridique et politique, rendant toute réforme du religieux étroitement liée à une transformation du système normatif dans son ensemble.

7. David Commins, *The Wahhabi Mission and Saudi Arabia*, Londres, I.B. Tauris, 2006, 287 p., lien PDF : <http://ndl.ethernet.edu.et/bitstream/123456789/50871/1/4.pdf.pdf> (consulté le 13 décembre 2025) ; *Op. Cit.*, Nabil Mouline, *Les clercs de l'islam...*

8. Nathan J. Brown, *Constitutions in a Nonconstitutional World: Arab Basic Laws and the Prospects for Accountable Government*, Albany, SUNY Press, 2002, 262 p.

Dans ce cadre, la religion fonctionne moins comme un corpus doctrinal autonome que comme une ressource politique : elle légitime l'ordre établi, structure les comportements sociaux et contribue à la production de l'obéissance. Les Oulémas (savants religieux musulmans chargés de l'interprétation du droit et de la doctrine islamiques) intégrés à l'appareil d'État, exercent leur autorité tant qu'ils ne contestent pas la primauté du pouvoir politique.



Mohammed ben Salmane ben Abdelaziz Al Saoud, prince héritier d'Arabie saoudite depuis le 21 juin 2017, et Premier ministre depuis le 27 septembre 2022⁹

II. Mohammed ben Salmane : profil politique et logique systémique

Mohammed ben Salmane incarne une génération différente de dirigeants saoudiens. Contrairement à ses prédécesseurs issus de la première génération des fils du roi Abdelaziz, il s'inscrit dans un contexte marqué par la mondialisation, la numérisation, la pression démographique et la transition vers un modèle moins dépendant de la rente pétrolière.

Cette trajectoire se positionne également dans une inflexion significative des pratiques successorales du royaume : alors qu'historiquement fondée sur une logique horizontale de transmission du pouvoir entre les fils du roi Abdelaziz, la succession saoudienne connaît, avec la désignation de Mohammed ben Salmane comme prince héritier, un déplacement vers un schéma plus verticalisé, sans modification formelle du cadre institutionnel¹⁰.

9. Saudi Press Agency (SPA), « Son Altesse Royale le Prince héritier préside la session hebdomadaire du Conseil des ministres », photographie publiée mardi 5 Novembre 2024 (3/5/1446), lien : <https://www.spa.gov.sa/fr/N2201513> (consulté le 5 mars 2026).

10. *Op. Cit.*, Madawi Al-Rasheed... ; Michael Herb, *The Wages of Oil: Parliaments and Economic Development in Kuwait and the UAE*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 2014, 256 p.

Toutefois, il serait réducteur d'analyser son action comme le produit d'une volonté individuelle isolée. Mohammed ben Salmane agit au sein d'un système politique fortement centralisé, caractérisé par une concentration de l'exécutif et une forte verticalité décisionnelle. Les réformes religieuses doivent donc être comprises comme des instruments de gouvernance intégrés à une architecture politique préexistante.

Le soutien international, notamment l'attention positive accordée par l'administration Trump (d'abord de 2017 à 2021, puis réaffirmée lors de son retour à la présidence) a contribué à légitimer ce projet sur la scène internationale. Cette mise en récit positive a toutefois cohabité avec des controverses majeures, au premier rang desquelles l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi en 2018 à Istanbul. Critique du système politique saoudien, résidant aux États-Unis et chroniqueur au *Washington Post*, sa mort, attribuée à des agents saoudiens, a mis en lumière la persistance de pratiques répressives et a, au moins temporairement, brouillé l'image internationale des réformes engagées¹¹.

Par ailleurs, l'ascension de Mohammed ben Salmane s'est accompagnée d'une recomposition générationnelle au sein de l'appareil d'État. Le prince héritier s'est entouré d'un cercle rapproché de conseillers issus d'une génération plus jeune, souvent formés à l'étranger et familiers des logiques managériales, économiques et communicationnelles contemporaines. Cette dynamique s'est traduite par la marginalisation progressive de figures de la « vieille garde », dont l'ancien prince héritier Mohammed ben Nayef, associé à un mode de gouvernance plus sécuritaire et institutionnel. Cette recomposition générationnelle ne relève pas uniquement de rivalités personnelles, mais participe d'un cadrage du pouvoir exécutif et d'une rupture avec des équilibres antérieurs, conditionnant la mise en œuvre rapide et centralisée des réformes, y compris dans le milieu religieux.

III. Vision 2030 et déplacement du lieu d'énonciation de la norme religieuse

1. Le divertissement comme « fait social total »

La création et l'expansion de l'Autorité générale du divertissement (*al-Hay'at al-Āmma li-l-Tarḡīh*), instituée en 2016 et présidée depuis 2018 par Turki Al

11. *Op. Cit.*, Madawi Al-Rasheed... ; Ahmed Al-Omran, « How Mohammed bin Salman curbed Saudi Arabia's clerics », *Financial Times*, 29 Septembre 2025, lien : <https://www.ft.com/content/e24f6ecd-c7a9-4f24-8794-a22b83c7da40> (consulté le 10 décembre 2025).

Alshikh, marquent un tournant majeur dans la transformation de l'espace public saoudien. La multiplication des concerts, festivals, projections cinématographiques et événements sportifs a profondément reconfiguré les usages sociaux de la ville, en introduisant de nouvelles formes de présence collective, de sociabilité et de visibilité culturelle. Dans une perspective analytique mobilisant le concept de Marcel Mauss (sociologue ayant théorisé le « fait social total »), cette transformation peut être appréhendée comme un véritable « fait social total »¹².

Le développement du divertissement ne relève pas d'un simple secteur de loisirs, mais agit simultanément sur plusieurs registres structurants : recomposition des rapports de genre à travers l'instauration de formes encadrées de mixité, transformation des temporalités urbaines (soirées, week-ends, saisons festives), redéfinition des hiérarchies symboliques en matière de légitimité des loisirs, et renouvellement des modes de socialisation d'une jeunesse majoritairement urbaine et connectée.

L'illustration la plus emblématique de cette évolution est fournie par *Riyadh Season*, lancé à partir de 2019, qui a fait de la capitale un espace de spectacles à vocation internationale. La participation régulière d'artistes et de producteurs culturels de renommée mondiale à des concerts et événements musicaux de grande ampleur a contribué à normaliser des pratiques longtemps marginalisées, tout en inscrivant l'Arabie saoudite dans les circuits globaux de l'industrie du divertissement.

L'enjeu central de cette reconfiguration n'est donc pas un retrait du religieux de la sphère sociale, mais un déplacement du contrôle normatif. Les tolérances et les interdits qui encadrent désormais les pratiques sociales relèvent de plus en plus d'un arbitrage étatique explicite, au détriment d'une autorité cléricale autonome. Le divertissement devient ainsi un instrument de gouvernement des conduites, par lequel l'État redéfinit les frontières du licite et du légitime, tout en conservant la capacité de fixer le cadre moral général dans lequel ces pratiques s'inscrivent. Inscrite dans l'architecture stratégique de Vision 2030, la redéfinition du divertissement comme instrument de régulation sociale se traduit concrètement par l'encadrement étatique de pratiques autrefois controversées : concerts mixtes, festivals urbains, compétitions sportives internationales, désormais autorisées, organisées et légitimées par les autorités publiques, illustrant une modernisation autoritaire où la

12. Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 1925 (paru dans *L'Année Sociologique*, 1923-1924), 106 p., lien version numérique : <https://anthropomada.com/bibliotheque/Marcel-MAUSS-Essai-sur-le-don.pdf> (consulté le 12 janvier 2026) ; *Op. Cit.*, Madawi Al-Rasheed...

transformation des usages culturels accompagne la recentralisation de la production normative et symbolique.

2. Réforme de l'éducation religieuse et fabrique du citoyen Vision 2030

D'après plusieurs analyses publiées par le *King Faisal Center for Research and Islamic Studies* (KFCRIS), la réforme de l'éducation sous *Vision 2030*¹³ repose sur une double logique : d'une part, réduire l'influence de récits jugés extrémistes en favorisant, dans les curricula, une interprétation religieuse institutionnellement encadrée et plus modérée ; d'autre part, rééquilibrer les programmes vers des disciplines telles que les sciences, les langues et d'autres contenus considérés comme essentiels à une économie diversifiée du XXI^e siècle.

La réforme du système scolaire¹⁴ fonctionne ainsi comme une infrastructure symbolique de la transition : elle vise à former un citoyen compatible avec la compétitivité, la mobilité et l'ouverture économique, tout en maintenant l'islam comme langage central d'identité nationale.

IV. Réduction de l'influence des clercs et recentralisation du religieux

Des enquêtes et analyses journalistiques publiées dans la presse internationale de référence, notamment dans *Financial Times*, *The Atlantic* et *The Economist*, soulignent que la réduction relative de l'influence de certaines institutions religieuses traditionnelles s'est accompagnée d'une centralisation accrue du discours religieux entre les mains de l'État. La reconfiguration du rôle du *mufti* – autorité religieuse habilitée à émettre des avis juridiques (*fatwas*) en droit islamique –, la restructuration de la Ligue islamique mondiale, ainsi que la redéfinition du statut des hadiths dans l'élaboration normative, illustrent une recomposition du champ religieux, davantage qu'une libéralisation autonome du débat théologique.

L'arrestation de prédicateurs influents tels que Salman al-'Awda, intervenue en 2017, ainsi que la réduction de la visibilité publique de figures religieuses à forte

13. *King Faisal Center for Research and Islamic Studies* (KFCRIS), analyses et publications relatives aux réformes de l'éducation religieuse et aux objectifs de *Saudi Vision 2030*, Riyad, site officiel du centre (consulté le 8 Décembre 2025).

14. Al-Otaibi Nadjah bint Mutlaq, *Ru'yat 2030: Iṣlāḥ al-ta'līm al-dīnī fī al-Mamlaka al-Arabiyya al-Sa'ūdiyya* (« Vision 2030 : la réforme de l'éducation religieuse en Arabie saoudite »), *King Faisal Center for Research and Islamic Studies* (KFCRIS), 2023, 32 p., lien : <https://kfcris.com/pdf/f1f6cc15cd8e2f8b22e2b66efdbc30be5f577d35933f6.pdf> (consulté le 8 décembre 2025).

audience sociale, à l'instar de Mohammed Alarifi ou Awad al-Qarni, ces évolutions illustrent la volonté de l'État de neutraliser toute autorité religieuse autonome susceptible de concurrencer le monopole normatif qu'il cherche à réaffirmer¹⁵.

Bien que ces acteurs ne relèvent pas d'une opposition doctrinale radicale, leur audience et leur légitimité symbolique les ont rendus incompatibles avec la logique de recentralisation du fait religieux engagée sous Mohammed ben Salmane.

Dans une interview accordée à *The Atlantic*¹⁶, Mohammed ben Salmane affirme que seuls les hadiths *mutawātir* – c'est-à-dire les traditions prophétiques transmises par un nombre élevé et continu de chaînes de transmission, offrant un degré de certitude élevé – peuvent fonder certaines normes légales. Cette prise de position ne constitue pas une innovation théologique au sens strict, mais s'inscrit dans une logique politique de centralisation de l'autorité normative, par laquelle l'État revendique un rôle accru dans la définition des sources légitimes de la normativité religieuse. Le prince héritier y précise que la majorité des hadiths, qualifiés d'*āḥād* (transmis par des chaînes individuelles), ne sauraient être mobilisés sans un examen rigoureux de leur portée normative, et que seule une sélection restreinte de hadiths *mutawātir*, qu'il évalue à environ une centaine, est considérée comme pleinement contraignante. Cette hiérarchisation explicite des sources religieuses illustre la volonté de l'État de circonscrire les marges d'interprétation doctrinale, en limitant la capacité d'acteurs religieux non étatiques à mobiliser des corpus traditionnels pour justifier des pratiques, normes ou doctrine divergentes.

V. Femmes, religion et nouvelle génération

Les réformes touchant les femmes, droit de conduire, accès au marché du travail, présence plus visible dans l'espace public, ont été largement saluées. Toutefois, l'arrestation de militantes telles que Loujain al-Hathloul, Samar Badawi ou Nassima al-Sada¹⁷ révèle une contradiction centrale dans la mise en œuvre des réformes : si

15. *Op. Cit.*, Ahmed Al-Omran...

16. Graeme Wood, « Absolute Power: Inside the Palace With Mohammed bin Salman », *The Atlantic*, 3 Mars 2022 (Avril 2022 issue), lien : <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/2022/04/mohammed-bin-salman-saudi-arabia-palace-interview/622822/> (consulté le 13 Janvier 2026).

17. Pour un état actualisé : Loujain al-Hathloul a été libérée en février 2021 après près de trois ans de détention, bien que sous restrictions et contrôle judiciaire strict ; Samar Badawi et Nassima al-Sada ont également été libérées, mais continuent de faire face à des limitations légales et à des pressions politiques. Voir : *Op. Cit.*, Madawi Al-Rasheed...; Youssef Arwa, « Saudi Women's Rights Defenders Released, But Not Free », *Human Rights Watch*, 12 February 2021, lien : <https://>

certaines libertés sont accordées « par le haut », comme le droit de conduire, l'accès accru au marché du travail et une présence plus visible des femmes dans l'espace public, toute revendication autonome ou contestation des limites fixées par l'État demeure strictement sanctionnée.

Ces arrestations illustrent que le processus de réforme n'est pas uniquement guidé par une volonté d'émancipation sociale, mais s'inscrit dans une stratégie plus large de contrôle politique et social, visant à encadrer les changements pour qu'ils ne remettent pas en cause l'autorité centrale. Par conséquent, le soutien réel aux libertés individuelles reste partiel et sélectif, et l'ouverture sociale est toujours conditionnée par la conformité aux normes établies par le pouvoir. Cette dynamique met en lumière les tensions entre modernisation sociale, attentes générationnelles et maintien d'un monopole étatique sur la définition des normes et des pratiques acceptables.

Malgré cela, de nombreux travaux qualitatifs suggèrent qu'une partie significative des jeunes femmes et filles saoudiennes soutiennent ces réformes, non par adhésion idéologique au pouvoir, mais parce qu'elles sont perçues comme compatibles avec les réalités contemporaines : numérisation, mobilité, mondialisation culturelle et accès accru à l'éducation. Ce soutien, lorsqu'il existe, peut donc relever d'une adhésion pragmatique à des « libertés concrètes ».

VI. Regards critiques de la presse intellectuelle arabe sur les réformes religieuses

Plusieurs analyses issues de la presse intellectuelle arabe mettent en doute la portée structurelle des réformes religieuses. Ahmed Al-Aghbari¹⁸ souligne qu'une réforme religieuse non-accompagnée d'une transformation du système politique demeure fondamentalement limitée, le pacte historique entre la famille régnante et l'institution religieuse wahhabite restant un point d'équilibre central du régime.

D'autres analyses, notamment publiées dans *Al-Quds al-Arabi*, *Al-Araby al-Jadeed*, et *Mada Masr*, insistent sur l'usage stratégique du religieux comme instrument de légitimation et de contrôle, la réforme servant davantage à neutraliser des acteurs autonomes qu'à ouvrir un débat théologique pluraliste.

www.hrw.org/news/2021/02/12/saudi-womens-rights-defenders-released-not-free (consulté le 15 janvier 2026).

18. Ahmed Al-Aghbari, « Al-Sa'ūdiyya wa-l-iṣlāḥ al-dīnī » (« L'Arabie saoudite et la réforme religieuse »), *Al-Quds al-'Arabī*, 23 mars 2019, lien : urlr.me/6rMt9P (consulté le 12 décembre 2025).

VII. *Soft power* religieux et recomposition des concurrences symboliques

La politique religieuse saoudienne s'inscrit dans un espace de concurrence symbolique avec d'autres modèles islamiques étatiques ou parastatutaires, qui proposent chacun une manière spécifique d'organiser l'autorité religieuse et d'en tirer une légitimité politique et internationale. En Indonésie, l'influence religieuse repose largement sur des organisations sociétales puissantes comme *Nahdlatul Ulama*, l'une des plus grandes organisations musulmanes au monde, qui défend un islam pluraliste, contextualisé et relativement autonome vis-à-vis de l'État. Ce modèle privilégie une autorité religieuse diffuse, enracinée dans la société civile, et fondée sur le consensus social plus que sur l'institution étatique.

Le Maroc propose, à l'inverse, un modèle monarchique-institutionnel, structuré autour de l'*Imārat al-Mu'minīn* (Commanderie des croyants), qui confère au souverain une légitimité religieuse directe et centralisée. L'autorité religieuse y est fortement intégrée à l'institution monarchique, ce qui permet à l'État de réguler le champ religieux tout en s'inscrivant dans une continuité historique et dynastique.

En Turquie, le contrôle du religieux s'exerce principalement par une administration spécialisée, la *Diyanet*¹⁹, chargée de gérer les affaires religieuses, les mosquées et le discours officiel de l'islam sunnite. Ce modèle repose sur une structuration étatique du champ religieux, où l'autorité découle moins d'une légitimité théologique autonome que de l'appareil institutionnel de l'État.

La comparaison avec ces configurations ne vise pas à assimiler ces modèles entre eux, mais à mettre en lumière des styles contrastés de gouvernance du religieux : principalement sociétal en Indonésie, monarchique-institutionnel au Maroc, administratif en Turquie, et fortement centralisé en Arabie saoudite, où l'État cherche à concentrer l'ensemble des leviers normatifs, doctrinaux et symboliques. Dans cette perspective, la stratégie saoudienne apparaît moins comme une tentative de réforme théologique à vocation universelle que comme une recherche de crédibilité religieuse fonctionnelle, ajustée aux priorités du moment : attractivité économique, développement du tourisme, sécurisation des investissements étrangers et repositionnement diplomatique sur la scène internationale.

19. Le *Diyanet* est une institution publique turque chargée de l'administration et de l'encadrement de l'islam sunnite en Turquie. Placée sous l'autorité de l'État, elle supervise les mosquées, les imams, les prêches et une partie de l'enseignement religieux, et constitue un instrument central de la politique religieuse étatique.

VIII. Enjeux analytiques et pistes de recherche

Les transformations observées depuis 2016 invitent à formuler plusieurs hypothèses analytiques structurantes. Elles suggèrent, en premier lieu, l'émergence d'un islam d'État de plus en plus administré, dans lequel la production normative et l'encadrement du religieux relèvent prioritairement des institutions publiques. Elles mettent en évidence, en second lieu, une libéralisation sociale sélective, ciblée sur certains usages et pratiques, sans s'accompagner d'une pluralisation politique proportionnelle. Enfin, ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de fragmentation croissante de l'autorité religieuse à l'ère numérique, marqué par la circulation transnationale de références concurrentes échappant partiellement aux cadres institutionnels traditionnels. Ces dynamiques ouvrent un ensemble de pistes de recherche complémentaires. Elles appellent notamment à approfondir l'analyse de l'évolution des curricula religieux, à étudier les formes différenciées de réception sociale des réformes selon les générations et les milieux, à examiner les modalités de circulation transnationale des discours religieux, ainsi qu'à évaluer les effets de diffusion ou de réaction de ces transformations dans les sociétés musulmanes voisines.

IX. De la discipline religieuse à la régulation étatique : recomposition normative et générationnelle

Au-delà des dispositifs institutionnels et des rapports de pouvoir précédemment analysés, l'évolution récente de l'Arabie saoudite révèle une transformation profonde de son mode d'intégration à l'ordre international contemporain. Cette inflexion marque une rupture significative avec un modèle de régulation sociale longtemps fondé sur la coercition normative exercée par la police religieuse *Hay'at al-amr bi-l-ma'rūf wa-n-nahy 'an al-munkar*. Durant plusieurs décennies, cette institution a cristallisé de fortes tensions sociales en privilégiant l'obéissance par la contrainte plutôt que l'adhésion par la négociation, la médiation ou la persuasion symbolique.

La mise en retrait progressive de la police religieuse ne saurait toutefois être réduite à un simple ajustement communicationnel. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large visant à rendre le cadre social saoudien compatible avec les attentes d'une population majoritairement jeune, connectée, mobile et de plus en plus exposée aux normes culturelles globalisées. Dans cette perspective, les réformes incitées sous l'impulsion de Mohammed ben Salmane peuvent être interprétées comme la reconnaissance implicite des limites d'un modèle fondé sur une discipline religieuse autoritaire, devenu largement inadapté aux mutations démographiques, technologiques et culturelles du royaume.

Pour autant, cette recomposition normative ne saurait être assimilée à une adhésion à un idéal libéral, ni à une transformation émancipatrice du rapport entre pouvoir et société. Le changement observé relève avant tout d'une reconfiguration structurelle et fonctionnelle : à une autorité religieuse visible et coercitive se substitue une gouvernance étatique des normes, plus centralisée, plus rationalisée et davantage ajustée aux impératifs de compétitivité économique, d'attractivité internationale et de stabilité politique. L'enjeu n'est donc pas celui d'un progrès normatif linéaire, mais bien celui d'un déplacement des modalités de contrôle, de production directive et de légitimation du pouvoir.

X. La reconfiguration saoudienne à l'épreuve du contre-modèle iranien

L'analyse du cas saoudien gagne en lisibilité lorsqu'elle est mise en perspective avec le modèle iranien, qui constitue un contre-exemple structurel dans la gouvernance du religieux. Là où la République islamique d'Iran repose sur une politisation institutionnalisée du religieux, incarnée par l'autonomie d'un clergé détenteur d'un pouvoir normatif et constitutionnel, l'Arabie saoudite engage une trajectoire inverse.

La reconfiguration observée sous Mohammed ben Salmane ne vise pas à faire du religieux la source directe du pouvoir politique, mais à le dépolitiser fonctionnellement en le plaçant sous contrôle étatique. Dans ce schéma, l'islam ne disparaît ni du droit ni de l'espace public ; il est administré, rationalisé et subordonné aux priorités de gouvernance, plutôt que mobilisé comme principe fondateur d'un ordre théologico-politique autonome.

Cette comparaison met en évidence que la trajectoire saoudienne ne correspond ni à une sécularisation au sens classique, ni à l'instauration d'un régime théocratique. Elle renvoie plutôt à un modèle spécifique de gestion étatique du religieux, distinct à la fois des États officiellement laïcs et des systèmes où l'autorité religieuse dispose d'une autonomie institutionnelle. La stabilité de ce modèle repose moins sur la cohérence doctrinale de l'islam promu que sur la capacité de l'État à conserver un contrôle centralisé sur la définition et la production de la norme religieuse.

Conclusion

La reconfiguration du religieux en Arabie saoudite sous l'impulsion de Mohammed ben Salmane ne relève ni d'un projet idéologique imposé

unilatéralement, ni d'un processus linéaire de sécularisation du champ politique. Elle s'inscrit dans une logique de gouvernance pragmatique, où le religieux demeure une ressource centrale de légitimation, tout en faisant l'objet d'une redéfinition profonde de ses modalités d'usage, de contrôle et de visibilité.

Cette stratégie répond à un double dynamique. D'une part, elle accompagne le repositionnement international et régional du royaume dans un contexte de mondialisation économique, culturelle et diplomatique, qui impose une recomposition des registres symboliques de légitimité. D'autre part, elle constitue une réponse aux transformations sociales internes, portées par une génération majoritairement urbaine, connectée et socialisée à des référents globalisés, dont les aspirations en matière de mobilité, de loisirs et de libertés individuelles, notamment pour les femmes, ne trouvent plus d'expression dans les formes traditionnelles de régulation religieuse.

Pour autant, cette reconfiguration se heurte à des contraintes structurelles durables. La centralité historique du religieux dans la régulation sociale et l'obéissance politique limite les effets d'une substitution rapide par une gouvernance étatique rationalisée. La durabilité du modèle engagé dépend ainsi moins de la cohérence doctrinale des réformes que de leur capacité à produire une acceptabilité sociale progressive, fondée sur des ajustements graduels des normes, des pratiques et des représentations.

L'analyse de la trajectoire saoudienne appelle désormais des recherches empiriques approfondies sur la réception sociale différenciée des réformes, l'évolution des dispositifs éducatifs et de socialisation normative, ainsi que sur les dynamiques transnationales de circulation et de concurrence des modèles religieux. À cet égard, l'Arabie saoudite apparaît moins comme un modèle achevé que comme un laboratoire de reconfiguration du religieux, dont l'étude prolongée éclaire les transformations contemporaines des rapports entre État, religion et société. ■

16 Décembre 2025

Bibliographie :

1 – Références en langue anglaise

Ouvrages

- Al-Rasheed Madawi, *Salman's Legacy: The Dilemmas of a New Era in Saudi Arabia*, Londres, Hurst, 2018, 320 p.

- Lacroix Stéphane, *Awakening Islam: The Politics of Religious Dissent in Contemporary Saudi Arabia*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2011, 384 p.
- Herb Michael, *The Wages of Oil: Parliaments and Economic Development in Kuwait and the UAE*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 2014, 256 p.
- Commins David, *The Wahhabi Mission and Saudi Arabia*, Londres, I.B. Tauris, 2006, 287 p., lien PDF : <http://hdl.ethernet.edu.et/bitstream/123456789/50871/1/4.pdf.pdf> (consulté le 13 décembre 2025).
- Brown Nathan J., *Constitutions in a Nonconstitutional World: Arab Basic Laws and the Prospects for Accountable Government*, Albany, SUNY Press, 2002, 262 p.

Articles de presse et ressources en ligne

- Al-Omran Ahmed, « How Mohammed bin Salman curbed Saudi Arabia's clerics », *Financial Times*, 29 Septembre 2025, lien : <https://www.ft.com/content/e24f6ecd-c7a9-4f24-8794-a22b83c7da40> (consulté le 10 décembre 2025).
- Wood Graeme, « Absolute Power: Inside the Palace With Mohammed bin Salman », *The Atlantic*, 3 Mars 2022 (Avril 2022 issue), lien : <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/2022/04/mohammed-bin-salman-saudi-arabia-palace-interview/622822/> (consulté le 13 Janvier 2026).
- Youssef Arwa, « Saudi Women's Rights Defenders Released, But Not Free », *Human Rights Watch*, 12 February 2021, lien : <https://www.hrw.org/news/2021/02/12/saudi-womens-rights-defenders-released-not-free> (consulté le 15 janvier 2026).

2 – Références en langue arabe

Articles et ressources en ligne

- Al-Aghbari Ahmed, « Al-Sa'ūdiyya wa-l-iṣlāḥ al-dīnī » (« L'Arabie saoudite et la réforme religieuse »), *Al-Quds al-'Arabī*, 23 mars 2019, lien : urlr.me/6rMt9P (consulté le 12 décembre 2025).
- « Walī al-'ahd: sanqaḍī 'alā baqāyā al-taṭarruf wa-na'ūd ilā al-islām al-wasaṭī al-mu'tadil » [« Le prince héritier : nous éliminerons les vestiges de l'extrémisme et reviendrons à un islam modéré »], *Asharq Al-Awsat*, 25 octobre 2017, lien : urlr.me/J38cYR (consulté le 14 janvier 2026).
- Al-Otaibi Nadjah bint Mutlaq, *Ru'yat 2030: Iṣlāḥ al-ta'lim al-dīnī fi al-Mamlaka al-'Arabiyya al-Sa'ūdiyya* (« Vision 2030 : la réforme de l'éducation religieuse en Arabie saoudite »), King Faisal Center for Research and Islamic Studies (KFCRIS), 2023, 32 p., lien : <https://kfcris.com/pdf/f1f6cc15cd8e2f8b22e2b66efdbc30be5f577d35933f6.pdf> (consulté le 8 décembre 2025).

3 – Références en langue française

Ouvrages

- Moulina Nabil, *Les clercs de l'islam. Autorité religieuse et pouvoir politique en Arabie saoudite, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, PUF, 2011, 357 p.
- Mauss Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, 1925 (paru dans *L'Année Sociologique*, 1923-1924), 106 p., lien version numérique :

<https://anthropomada.com/bibliotheque/Marcel-MAUSS-Essai-sur-le-don.pdf> (consulté le 12 janvier 2026).

Photos utilisées :

- Muhammad Mahdi Karim (www.micro2macro.net), « Al-Masjid an-Nabawi (The Prophet's Mosque), Madina », photographie Wikimedia Commons, Médine (Arabie saoudite), Décembre 2018, lien : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Masjid_Nabawi_The_Prophet%27s_Mosque,_Madina.jpg (consulté le 5 mars 2026).
- Saudi Press Agency (SPA), « Son Altesse Royale le Prince héritier préside la session hebdomadaire du Conseil des ministres », photographie publiée mardi 5 Novembre 2024 (3/5/1446), lien : <https://www.spa.gov.sa/fr/N2201513> (consulté le 5 mars 2026).
- « Vision 2030 : everything to know about Saudi's ambitious plan », *Time Out Riyadh*, 27 Septembre 2021 (source de la photo), lien : <https://www.timeoutriyadh.com/culture/what-is-saudi-vision-2030> (consulté le 5 mars 2026).